



Marché artisanal historique

2^{ème} Week-end Historique de Valréas 18-19 août 2018

Organisé par

La Ville de Valréas

Madame, Monsieur,

Le samedi 18 août et le dimanche 19 août 2018, la ville de Valréas organise la 2^{ème} édition du Week-end Historique de Valréas. Cinq siècles d'histoire seront évoqués, du Moyen - Âge à 1918.

Dans le cadre de ce **Week-end Historique** la commune organise un marché artisanal historique au cœur du centre historique autour des principaux lieux d'animation. Le samedi 18 août de 10h à 21h et le dimanche 19 août de 10h à 18h00.

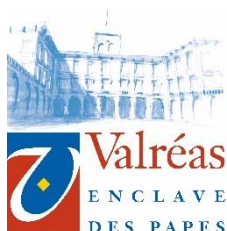
La participation à cette animation est ouverte à tous les artisans et exposants dont les produits ainsi que l'échoppe sont les plus proches de l'évocation des périodes historiques précitées.

Si vous désirez prendre une part active à cette manifestation, nous vous invitons à retourner, dans les meilleurs délais, votre demande de participation ci-jointe.

Le service de la vie associative est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour plus de renseignements contactez :

La Mairie de Valréas
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE
Espace Jean Duffard
43 cours Victor Hugo
84600 VALREAS
04 90 37 31 14
sva1@mairie-valreas.fr



Règlement du marché artisanal historique 18 – 19 août 2018

DOCUMENT À CONSERVER PAR L'EXPOSANT

Le marché historique est uniquement artisanal, les revendeurs ne sont pas acceptés.

La manifestation est rigoureusement interdite à tout marchand ambulant.

Présence obligatoire les 2 jours : 10h-21h le samedi et 10h-18h le dimanche

1 – CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS

➤ DÉROULÉ DES INSCRIPTIONS

Les candidatures ne seront retenues qu'après réception de la demande de participation, accompagnée :

- D'une photocopie du document certifiant l'inscription au registre concerné ou attestant du statut d'artiste libre,
- D'une attestation d'assurance en cours de validité,
- De photos permettant d'apprécier le stand historique et l'exposant en costume. Le marché revêtant un caractère artisanal, des photos nous montrant la fabrication de vos objets seraient également appréciées,
- Pour les exposants dont l'activité est un débit de boissons de groupe II, ils devront également joindre une demande d'autorisation à monsieur le maire pour l'ouverture temporaire de ce débit de boissons.

Ces documents, ainsi que la fiche de candidature complétée, sont à envoyer avant le 1^{er} juin 2018

Soit par mail : sva1@mairie-valreas.fr, soit via le formulaire disponible sur le site internet de la ville : www.valreas.net,

Soit par courrier à
**Mairie de Valréas – Service de la vie associative – Espace Jean-Duffard
43, cours Victor Hugo – 84600 VALREAS**

Seules les candidatures complètes seront examinées par la commune, une réponse sera alors envoyée à l'adresse mail inscrite sur la demande de participation ou par courrier. L'acceptation ou le refus de la candidature se fera en fonction des places disponibles, de l'intérêt des productions proposées et de la qualité de présentation du stand.

L'étude des dossiers commencera à partir du 3 avril 2018.

➤ TARIFS ET CAUTION

Le prix est inchangé à 1,64€ TTC le mètre linéaire par jour, **soit 3.28€ TTC/mètre linéaire pour les deux jours.**

La caution est fixée à 150€

Après l'envoi du mail ou du courrier confirmant l'acceptation de l'exposant au marché historique artisanal, ce dernier a un délai de 10 jours pour envoyer :

- **Un chèque de caution de 150 € à l'ordre du « Trésor Public »**

ATTENTION : L'inscription ne sera considérée définitive et acquise qu'après réception du chèque.

En cas de défection de l'exposant une semaine avant le début de la manifestation ou lors de la manifestation, le chèque de caution de 150€ ne sera rendu qu'en cas de force majeure dûment approuvée, dans le cas contraire le chèque de caution ne sera pas restitué et sera encaissé.

Dans le cas où l'exposant a respecté les conditions du règlement, sa caution lui sera rendue le dimanche à 18h.

2 – CONDITIONS MATERIELLES

➤ EMPLACEMENTS

Les emplacements mis à disposition sont situés à proximité des principaux lieux d'animations, place Aristide Briand, place Gambetta, rue Pasteur, place Cardinal Maury, rue Saint Antoine.

En fonction du nombre d'exposants et des contraintes de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'étendre la zone d'accueil à d'autres rues et/ou places.

Les emplacements sont définis par les organisateurs uniquement : un exposant ne peut demander un emplacement spécifique.

La mise en place pourra se faire le samedi de 7h à 8h, aucune installation de sera possible de vendredi soir.

Dans le cas où un exposant n'aura pas pris possession de son emplacement à 8h le samedi, ce dernier pourra être réattribué sans remboursement de la caution à l'exposant absent.

Tout emplacement attribué doit servir à l'exposition, à l'étalage ou à la vente de produits de l'exposant. Il est interdit de louer ou partager, même gratuitement, un emplacement.

➤ HORAIRES

Le Marché historique est ouvert au public :

- le samedi 18 août de 10h à 21h,
- le dimanche 19 août de 10h à 18h.

Accueil des exposants de 7h00 à 8h00 le samedi 18 août.

- Merci de vous installer avant l'ouverture au public.

Le stationnement des véhicules est interdit au niveau des stands.

Vous devez être « opérationnel » et avoir stationné correctement votre véhicule avant 9h00.

Démontage autorisé à partir de 18h30 le dimanche 19 août 2018.

La présence des exposants est requise obligatoirement pendant les deux jours et durant les horaires indiqués.

➤ ÉQUIPEMENTS, STAND, PRODUITS ET TENUE DE L'EXPOSANT

Le stand devra obligatoirement être doté d'une décoration à caractère historique et présenter les produits de manière esthétique et attractive.

Il est interdit d'exposer ou de vendre des marchandises qui ne seraient pas de la production de l'exposant et/ou stipulés dans la fiche d'inscription.

Le stand ne doit pas être dégarni avant la fin de la manifestation, le dimanche à 18h00.

L'exposant doit être vêtu d'un costume d'inspiration historique.

Le jour J, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un exposant sans remboursement du chèque de caution et de règlement des frais de place dans le cas où les renseignements fournis ne correspondraient pas à la présentation effective du stand.

3 – IDENTITÉ DES EXPOSANTS - ASSURANCES

Les exposants devront communiquer leurs papiers d'identité et/ou de commerce ainsi que leur attestation d'assurance à tous les agents chargés d'en assurer la vérification.

Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque : par eux-mêmes, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par leur personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises dont ils sont propriétaires ou dont ils ont la garde.

4 – ENERGIE

Il sera possible de se raccorder au réseau électrique dans la limite d'une consommation raisonnable (puissance maxi 500 Watt) Merci d'éviter les halogènes.

Les exposants désirant disposer d'énergie électrique pour leur besoin strictement personnels devront en faire la demande, lors de leur inscription auprès de la commune ou du délégataire.

L'exposant doit s'équiper en éclairage et rallonges électriques, notamment pour la nocturne du samedi soir.

Les demandes devront désigner les équipements envisagés (appareillages : nature, puissance, unitaire, nombre...).

Tarif 3.04€ TTC /jour soit 6.08€ TTC pour les deux jours.

5 – SECURITÉ

Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

6 - DÉCHARGEMENT ET CHARGEMENT DES VÉHICULES DES EXPOSANTS

Les exposants devront avoir terminé le déchargement et le chargement des marchandises et matériels, ainsi qu'avoir libéré les lieux conformément aux horaires fixés précédemment.

L'accès des véhicules sur les emplacements des marchés n'est toléré que le temps strictement nécessaire aux seuls déchargement et chargement des marchandises et matériels à l'exclusion du temps de déballage et remballage. L'accès aux emplacements ne permettant pas toujours d'y amener un véhicule, l'exposant devra se munir d'un diable ou autres chariots afin d'effectuer le déchargement et le chargement de ces marchandises.

7 - PROPRETÉ ET HYGIÈNE DU MARCHÉ

Les exposants devront maintenir et laisser leur emplacement personnel en parfait état de propreté. Les exposants devront recueillir et entreposer dans des récipients personnels tous les déchets, détritiques ainsi que tous papiers, frises, débris, sacs et emballages légers. Cela dès leur déballage, en cours de vente et au fur et à mesure de leur production afin d'éviter leur dispersion.

Les exposants devront remporter avec eux tous les emballages : cageots, caisses... qui ne devront en aucun cas être abandonnés sur le marché.

Des poubelles seront à votre disposition.

8 - POLICE DU MARCHÉ

La police générale du marché est du ressort de l'autorité municipale ainsi qu'il en résulte du code général des collectivités territoriales à laquelle le régisseur pourra faire appel pour faire valoir et respecter les dispositions du présent règlement, s'il en était besoin.

9 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tout exposant sollicitant son inscription sur le marché historique accepte sans recours ni restrictions ou réserves toutes les clauses et conditions du présent règlement et doit se conformer aux prescriptions de la législation et de la réglementation relative à la tenue des marchés.

10 – LIMITES DE RESPONSABILITE

Les exposants seront entièrement responsables de leurs matériels et créations.

La ville de VALREAS décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophes et des conséquences qui en suivraient. La ville de VALREAS ne pourra être tenue responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

En cas d'annulation de la manifestation, la commune sera seulement tenue au remboursement des sommes versées.

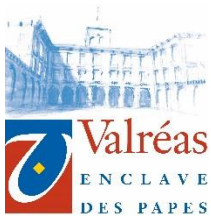
Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Signature :

(Précédée de votre nom, prénom et de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Fait à

Le.....



Marché artisanal historique 18 – 19 août 2018

Fiche d'inscription

Présence obligatoire les 2 jours : 10h-21h le samedi et 10h-18h le dimanche

La Ville de Valréas vous invite à candidater pour obtenir un emplacement pendant ces 2 jours. Pour que votre dossier soit étudié, merci de compléter les éléments ci-dessous et de **joindre obligatoirement** :

- des photos de vous et de votre stand costumé et décoré dans un thème à caractère historique,
- une attestation d'activité professionnelle **prouvant votre statut d'artisan ou d'artiste libre**,
- une attestation d'assurance valide,
- une demande d'autorisation de débit de boissons le cas échéant.

La candidature, complétée et signée, et les documents sont à renvoyer avant le 1^{er} juin 2018 dernier délai

- par courrier : Mairie de Valréas - Service de la vie associative - Espace Jean-Duffard - 43, cours Victor Hugo 84600 VALREAS
- ou par mail à sva1@mairie-valreas.fr

L'étude des dossiers commencera à partir du 3 avril 2018

Si votre candidature est retenue, vous recevrez un courrier ou un e-mail en ce sens. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'à la réception du paiement de l'emplacement et du chèque de caution.

Renseignements généraux :

Nom : Prénom :

Société / entreprise :

Activité(s) :

Produits artisanaux vendus **obligatoirement** en lien avec la période historique

.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Port :

Site Internet/Facebook : Mail :

Caractéristiques de l'échoppe historique (informations justes et précises) :

Merci de veillez à préciser toutes les caractéristiques de votre échoppe. Cela nous est nécessaire afin de déterminer votre emplacement en fonction de nos contraintes de lieux.

Longueur : m (6m maxi) Profondeur : m (2.5m maxi) Hauteur : m

Attention, nous vous rappelons que notre marché historique prend place dans des rues qui peuvent être étroites, merci de favoriser une échoppe n'excédant pas 2,5 m de profondeur.

Besoins techniques spécifiques (alimentation électrique en Watt...) :

.....
.....

Temps de montage de votre stand : heure(s)

Véhicule utilisé :

Structure du stand (Bois, Barnum, autre) : Déclivité possible oui / non

Autre(s) information(s) à nous transmettre :

.....
.....

Afin que l'installation de chacun se passe au mieux, nous vous demandons de lire attentivement le règlement complet du marché historique dont nous vous rappelons ici quelques consignes.

En tant qu'exposant vous vous engagez à :

- être présent durant les deux jours et aux horaires définis par le règlement sur un stand à caractère médiéval et à présenter ses produits de façon attractive et esthétique.
- Exposer et vendre des marchandises uniquement **issues de votre production** et **en lien avec la période historique** *La revente dénature le type de marché que nous souhaitons mettre en place et déséquilibre les lois de la concurrence en faisant cohabiter des prix d'objets faits à l'unité avec des prix d'objets faits industriellement ou provenant d'artisanat étranger.*
- Ne pas dégarnir votre stand avant la fin de la manifestation le dimanche à 18h.
- Être vêtu d'un costume d'inspiration historique
- S'équiper en éclairage, rallonge(s) électrique(s) et diable ou autre chariot, nécessaires sur certains emplacements.

Le jour J , les organisateurs se réservent le droit d'exclure un exposant sans remboursement du chèque de caution et de règlement des frais de place dans les cas où les renseignements fournis ne correspondraient pas à la présentation effective du stand et où le règlement ne serait pas respecté.

Je, soussigné(e),, sollicite un emplacement pour le marché historique de Valréas les 18 et 19 août 2018. J'ai pris connaissance et m'engage à respecter intégralement le règlement intérieur (disponible sur le site www.valreas.net)

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter au 04 90.37.31.14 ou par mail à sva1@mairie-valreas.fr

Date : Signature :